

Statuts

Art. 1 Nom et constitution

sous le nom d'association La Colombe Orphelinat d'Haïti (ALCOH)
constituée au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse
sans but lucratif.

Art. 2 But

Elle a pour but d'apporter un soutien financier,logistiques,soins et d'éducation aux enfants de l'orphelinat la colombe.

Art. 3 Siège social

Le siège de l'association est à Genève. Il pourra être transféré par simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4 Durée de l'association

la durée de l'association est illimitée

Art. 5 Membres

a) Membres actifs =M.A

toute personne ayant cotisé au moins une fois par an et qui adhèrent aux présents statuts.

b) Membres bienfaiteurs =M.B

personne ou entreprise qui par l'apport de leur dons à l'association participent à la réalisation de leur projet

c) Membres collaborateurs =M.C

personne qui auront manifesté à l'association leur bienveillance et leur appui ou qui auront rendu des services particulièrement significatifs

d) Membres bénévoles

personne qui collabore avec des idées ou de l'administration,qui peuvent restés anonyme s'il le souhaitent

Art. 6 Organe directeur

a) Le comité

b) Assemblée générale

c)les vérificateurs de comptes

Art. 7 vérificateurs des comptes

Le vérificateur des comptes est désigné par le comité pour analyser les données comptables établies le bilan et un rapport financier une fois par an, à l'attention de l'assemblée générale.

Art. 8 Finances

les ressources de l'association proviennent des souscripteurs et contributions volontaires de ses membres.

Art. 9 Responsabilité vis-a-vis des tiers

Les membres de l'association ne contractent aucune responsabilité personnelle quand aux engagements de l'association.

Art. 10 révisions des statuts et dispositions finales

les présents statuts ont été adoptés pour la création de l'association et peuvent être modifiés en tout temps par décisions prises à la majorité des 2 tiers des membres présents à l'assemblée générale.

Comité

Frederic gay
Président

Nephtalie Ulysse
Trésorière/Secrétaire général

Sandrine Guichard
Secrétaire

Prudence Nke Bella
Membre collaborateurs

Procès verbal

Le mercredi 5 novembre 2012 les membres du comité de l'association se sont réunis au 5 chemin de la métairie 1212 grand lancy.

En présence de 2 autres personnes bénévoles (qui ne souhaite pas que leur nom figure dans le document) nous avons voté les membres du comité et ainsi désigner monsieur Frédéric Gay président, madame Nephtalie Ulysse trésorière et secrétaire général, madame Sandrine Guichard secrétaire, et Prudence Nke Bella membre collaborateurs.

Nous avons discuté sur le déroulement et l'organisation de l'association, sur la mise en place des différentes stratégies pour l'accompagnement et le soutien de l'orphelinat. nous avons fait connaissances via internet avec les enfants de l'orphelinat ainsi que les membres salariés qui s'occupent des enfants.

Nous avons pris contact avec la présidente de l'orphelinat madame Vestha Faustin qui habite actuellement en Haïti, elle nous a fait part des besoins économiques de l'orphelinat niveau de dépense alimentaire, vestimentaire, scolaire entre autres.

Nous nous sommes engagés à travailler et chercher de l'aide et de soutien en Suisse et à l'étranger pour soutenir les enfants de l'orphelinat.

Comité

Frederic gay
Président

Nephtalie Ulysse
Trésorière/Secrétaire général

Sandrine Guichard
Secrétaire

Prudence Nke Bella
Membre collaborateurs